

**Société Marseillaise du Tunnel Prado-Carénage**

-

**Société Anonyme**

**Rapport du commissaire aux comptes  
sur l'information financière semestrielle 2007**

Période du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 30 juin 2007  
Société Marseillaise du Tunnel Prado-Carénage – Société Anonyme  
BP 40 – 13448 Marseille Cantini Cedex  
*Ce rapport contient 26 pages*

SOCIETE MARSEILLAISE DU TUNNEL PRADO CARENAGE

Comptes intermédiaires

Période du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 30 juin 2007

## Sommaire

### Bilan

- actif .....	3
- passif.....	4
Compte de résultat.....	5
Tableau des flux de trésorerie.....	6
Annexe.....	7





## Société Marseillaise du Tunnel Prado Carénage

## Compte de résultat

(en euros)

	30 juin 2007 (6 mois)	31 décembre 2006 (12 mois)	30 juin 2006 (6 mois)
	<u>                    </u>	<u>                    </u>	<u>                    </u>
Recettes de péages	16 350 202	30 771 228	15 240 510
Prestations annexes	80 522	215 985	114 033
Chiffre d'affaires	16 430 724	30 987 213	15 354 543
Autres achats et charges externes	(1 057 305)	(2 350 951)	(1 048 938)
Impôts, taxes et versements assimilés	(314 184)	(564 193)	(286 618)
Salaires et traitements	(1 137 411)	(2 232 651)	(1 095 330)
Charges sociales	(511 942)	(1 057 472)	(496 001)
Dotations aux amortissements de caducité	(3 079 042)	(5 991 932)	(2 990 920)
Dotations aux amortissements techniques	(514 378)	(873 243)	(413 625)
Dotations aux provisions et reprises, nettes	(63 446)	(15 931)	(40 819)
Autres produits et charges, nets (note 16)	(80 482)	(142 538)	(74 902)
Charges d'exploitation	<u>(6 758 190)</u>	<u>(13 228 911)</u>	<u>(6 447 153)</u>
Résultat d'exploitation	<u>9 672 534</u>	<u>17 758 302</u>	<u>8 907 390</u>
Produits financiers	500 529	664 361	302 078
Intérêts et charges assimilées	<u>(2 244 463)</u>	<u>(4 267 092)</u>	<u>(2 132 347)</u>
Résultat financier (note 17)	<u>(1 743 934)</u>	<u>(3 602 731)</u>	<u>(1 830 269)</u>
Résultat courant avant impôt et participation	<u>7 928 600</u>	<u>14 155 571</u>	<u>7 077 121</u>
Résultat exceptionnel (note 18)	553 084	(41 043)	(7 173)
Impôt sur les bénéfices (note 19)	(2 920 254)	(4 753 395)	(2 365 988)
Participation des salariés	<u>(155 754)</u>	<u>(281 270)</u>	<u>(136 408)</u>
Résultat net	<u>5 405 676</u>	<u>9 079 863</u>	<u>4 567 552</u>

## Société Marseillaise du Tunnel Prado Carénage

## Tableau des flux de trésorerie

(en Euros)

	30 juin 2007 (6 mois)	31 décembre 2006 (12 mois)	30 juin 2006 (6 mois)
Résultat net	5 405 676	9 079 863	4 567 552
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation			
- Variation des stocks	14 376	(6 610)	3 505
- Dotations aux amortissements et aux provisions	577 824	889 174	454 444
- Dotations aux amortissements de caducité	3 079 042	5 991 932	2 990 920
- Charges à étaler	108 480	229 379	115 477
- Plus ou moins-values de cession	853	41 123	7 090
Incidences de la variation des intérêts courus non versés	(402 060)	(102 535)	(527 225)
Incidences de la variation des créances et dettes d'exploitation	300 038	(728 579)	(1 277 564)
Flux de trésorerie provenant des opérations d'exploitation	9 084 229	15 393 747	6 334 199
Encaissements sur cessions d'immobilisations	9 110	14 567	5 700
Paiements sur acquisitions d'immobilisations	(5 001 780)	(11 801 061)	(5 837 462)
Flux de trésorerie affectés aux opérations d'investissement	(4 992 670)	(11 786 494)	(5 831 762)
Remboursement des crédits bancaires	(6 059 848)	(5 259 491)	(5 259 491)
Dividendes	(7 295 581)	(6 196 041)	(6 196 041)
Flux de trésorerie affectés aux opérations de financement	(13 355 429)	(11 455 532)	(11 455 532)
Variation de trésorerie	(9 263 870)	(7 848 279)	(10 953 095)
Trésorerie à l'ouverture	13 103 635	20 951 914	20 951 914
Trésorerie à la clôture	3 839 765	13 103 635	9 998 819
La trésorerie à la clôture est constituée par les éléments suivants :			
Disponibilités	3 792 798	13 078 903	9 998 819
Concours bancaires courants	(1 249)	(1 012)	-
Actions propres	48 216	25 744	-
Total	3 839 765	13 103 635	9 998 819

Société Marseillaise du Tunnel Prado Carénage

Comptes intermédiaires, période du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 30 juin 2007

Annexe

#### Note 1. Principes, règles et méthodes comptables

La société a pour activité la concession de la construction et de l'exploitation du tunnel du Prado Carénage à Marseille. Le contrat de concession prendra fin en 2025, soit 32 ans après la mise en service du tunnel qui a eu lieu le 18 septembre 1993.

Les comptes ont été établis en conformité avec le code de commerce et le règlement CRC 99-03.

La société n'ayant pas de filiale et de participation, elle ne peut pas établir de comptes consolidés. Dès lors, le règlement européen imposant aux sociétés cotées européennes d'établir leurs comptes consolidés conformément aux normes IFRS ne peut s'appliquer à la société.

#### Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées principalement par des logiciels informatiques d'exploitation dont la valeur brute au bilan représente le coût d'acquisition. Ils sont amortis selon la méthode linéaire sur une durée comprise entre 5 et 8 ans pour les logiciels d'exploitation commerciale et de 3 ans pour les autres logiciels.

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de construction. S'agissant du tunnel, ce coût inclut l'ensemble des frais engagés pendant la phase de construction du tunnel, notamment les frais de conception, de construction et les frais financiers.

Les immobilisations rattachées à la concession se répartissent entre les biens non renouvelables et les biens renouvelables. Cette dernière catégorie regroupe les immobilisations qui devront être renouvelées au moins une fois avant la fin de la concession.

L'amortissement de caducité est pratiqué sur la totalité des immobilisations mises en concession, renouvelables et non renouvelables, et a pour but de ramener à une valeur nulle les immobilisations concédées puisqu'elles sont appelées à être remises gratuitement au concédant à la fin de la concession en 2025.

L'amortissement de caducité est déterminé de façon linéaire sur la durée résiduelle de la concession. Le montant de l'amortissement de caducité est présenté à l'actif du bilan en déduction de la valeur brute des immobilisations non renouvelables. Les dotations constituent des charges d'exploitation.

L'amortissement technique s'applique aux immobilisations renouvelables. Il est déterminé selon la méthode linéaire sur la base de la valeur d'entrée des biens correspondants et en fonction de leur durée de vie estimée.

#### Provision pour grosses réparations

Certains éléments entrant dans la composition des immobilisations non renouvelables mises en concession nécessitent des remises en état périodiques, notamment la chaussée, les peintures et la signalisation dans le tunnel. Les provisions pour grosses réparations ont pour objet de répartir par avance sur plusieurs exercices le coût des réparations lorsqu'elles sont individuellement de montants significatifs. Ces provisions sont révisées chaque année en fonction, notamment, des éléments techniques disponibles à la date de l'arrêté des comptes. Elles figurent au passif du bilan dans la rubrique "provisions pour charges".

Les dépenses d'entretien et de réparations courantes ou celles présentant un caractère préventif ayant vocation à prévenir les dégradations, pannes ou accidents que pourrait subir un bien immobilisé, sont considérées comme des charges de l'exercice.

#### Stocks

Les stocks sont composés essentiellement des badges de télépéage et des jetons de paiement. Ils figurent au bilan à leur coût d'acquisition déterminé selon la formule du coût moyen pondéré. Les badges de télépéage acquis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005 sont immobilisés et amortis sur leur durée de vie estimée à 5 ans.

#### Actions propres

En 2006, la société a conclu un contrat de liquidité avec un intermédiaire financier qui réalise dans ce cadre des opérations d'achats et de ventes des actions de la société pour le compte de la société. Ces actions sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition et sont présentées à l'actif du bilan dans la rubrique "actions propres". Le cas échéant, elles font l'objet de dépréciations pour ramener leur valeur nette au bilan à leur valeur boursière.

#### Charges à étaler

Les coûts directement liés à la mise en place des emprunts souscrits en 2003, dans le cadre du refinancement de la dette à long terme, sont comptabilisés en tant que frais financiers accessoires aux nouveaux emprunts et sont étalés sur la durée des emprunts de manière actuarielle.

#### Opérations de couverture des risques liés aux variations des taux d'intérêts

La société procède à des opérations de swaps d'intérêt visant principalement à fixer le taux d'intérêt de son endettement à taux variable. Les sommes nettes versées ou reçues du fait des contrats de swap sont enregistrées en résultat financier simultanément aux intérêts variables faisant l'objet de la couverture.

## Fonds non remboursables et assimilés

Selon l'avis n° 28 du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts Comptables du 7 juillet 1994, la rubrique "Fonds non remboursables et assimilés" regroupe les instruments financiers émis par l'entreprise qui ne sont pas remboursables ou dont le remboursement est sous le contrôle exclusif de l'émetteur. Compte tenu de leurs caractéristiques, les titres subordonnés convertibles en actions émis par la société ont été classés dans cette rubrique.

## Engagements sociaux

### (i) Indemnités de départ à la retraite

La société verse à son personnel des indemnités de départ à la retraite dont le calcul est fixé par un accord d'entreprise. L'indemnité n'est versée qu'à la condition que le salarié soit présent dans l'entreprise au moment du départ à la retraite. L'engagement correspondant fait l'objet d'une évaluation actuarielle comptabilisée au passif du bilan dans la rubrique "provisions pour charges".

### (ii) Médailles du travail

Les médailles du travail sont attribuées aux salariés ayant successivement 20 ans, 30 ans, 35 ans et 40 ans d'ancienneté. La société prend en charge le paiement de la médaille et le versement d'une gratification sous condition que le salarié ait une ancienneté supérieure à 15 ans au sein de la société à la date d'attribution de la médaille du travail. L'engagement correspondant fait l'objet d'une évaluation actuarielle comptabilisée au passif du bilan dans la rubrique "provisions pour charges".

## Opérations de couverture des risques liés aux variations des taux d'intérêt

La société procède à des opérations de swaps d'intérêt visant à fixer le taux d'intérêt de son endettement à taux variable. Les sommes nettes versées ou reçues du fait des contrats de swap sont enregistrées en résultat financier simultanément aux intérêts variables faisant l'objet de la couverture.

## Participation légale des salariés aux bénéfices de l'entreprise

La charge de participation des salariés enregistrée dans les comptes intermédiaires correspond à la moitié de la charge annuelle prévisionnelle de l'exercice en cours.

## Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôt sur les bénéfices enregistrée dans les comptes intermédiaires est évaluée en appliquant au résultat avant impôt de la période le taux effectif d'impôt. Ce taux effectif d'impôt correspond au rapport entre la charge d'impôt sur les bénéfices estimée pour l'exercice en cours et le résultat avant impôt prévisionnel de l'exercice en cours.

La société n'enregistre pas les impôts différés. Les passifs d'impôts différés, principalement issus des charges à étaler et de l'inclusion dans le coût du tunnel des intérêts d'emprunt supportés en phase de construction, seraient, s'ils étaient comptabilisés, compensés par des actifs d'impôts différés ayant pour origine certaines provisions considérées comme non déductibles au plan fiscal.

## Note 2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées de logiciels d'exploitation commerciale. Elles ont varié comme suit au cours du semestre :

	<u>Valeurs brutes</u>	<u>Amortissements</u>	<u>Montants nets</u>
31 décembre 2006	1 528 600	(1 069 916)	458 684
Acquisitions	62 606	-	62 606
Dotations aux amortissements	-	(63 995)	(63 995)
30 juin 2007	<u>1 591 206</u>	<u>(1 133 911)</u>	<u>457 295</u>

## Note 3. Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles a évolué comme suit au cours du semestre :

	<u>31 décembre 2006</u>	<u>Acquisitions</u>	<u>Cessions</u>	<u>30 juin 2007</u>
Immobilisations non renouvelables	160 279 650	14 245 345	-	174 524 995
Immobilisations renouvelables	10 627 865	2 965 183	(275 744)	13 317 304
Immobilisations en cours	11 396 649	(11 319 344)	-	77 305
Total	<u>182 304 164</u>	<u>5 891 184</u>	<u>(275 744)</u>	<u>187 919 604</u>

La nouvelle bretelle d'accès (Tunnel Louis Rège) au tunnel permettant une liaison directe entre le tunnel principal et l'avenue du Prado a été inaugurée le 4 juin 2007. Le montant total des investissements se rapportant à cet accès s'élève à 16.486.791 euros.

Les amortissements (amortissements de caducité et amortissements techniques) des immobilisations corporelles ont enregistré les variations suivantes au cours du semestre :

	<u>31 décembre 2006</u>	<u>Dotations</u>	<u>Reprises</u>	<u>30 juin 2007</u>
Amortissements de caducité	59 846 204	3 079 042	-	62 925 246
Amortissements techniques	6 670 192	450 382	(265 781)	6 854 793
Total	<u>66 516 396</u>	<u>3 529 424</u>	<u>(265 781)</u>	<u>69 780 039</u>

## Note 4. Stocks

	<u>30 juin 2007</u>	<u>31 décembre 2006</u>	<u>30 juin 2006</u>
Valeur brute	406 267	420 643	410 528
Provisions pour dépréciation	<u>(240 862)</u>	<u>(242 924)</u>	<u>(245 116)</u>
Valeur nette	<u>165 405</u>	<u>177 719</u>	<u>165 412</u>

Les provisions pour dépréciation ont pour objet l'étalement du coût des badges sur leur durée de vie estimée (5 ans).

## Note 5. Actions propres

Dans le cadre du contrat de liquidité conclu en 2006 avec un intermédiaire financier, ce dernier a procédé aux opérations suivantes pour le compte de la société :

	<u>30 juin 2007</u>		<u>31 décembre 2006</u>		<u>30 juin 2006</u>	
	Nombre	Valeurs	Nombre	Valeurs	Nombre	Valeurs
	<u>d'actions</u>	<u>_____</u>	<u>d'actions</u>	<u>_____</u>	<u>d'actions</u>	<u>_____</u>
Ouverture	806	25 744	-	-	-	-
Achats d'actions propres	17 619	707 475	4 841	154 624	-	-
Ventes d'actions propres	<u>(17 230)</u>	<u>(685 003)</u>	<u>(4 035)</u>	<u>(128 880)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Clôture	<u>1 195</u>	<u>48 216</u>	<u>806</u>	<u>25 744</u>	<u>-</u>	<u>-</u>

Le montant net des plus-values de cession opérées sur les actions de la société s'élève à 7.275 euros pour le semestre (aucune plus-value constatée pour l'exercice 2006).

## Note 6. Charges à étaler

## Analyse par nature

	<u>30 juin 2007</u>	<u>31 décembre 2006</u>	<u>30 juin 2006</u>
Coûts de mise en place des emprunts au cours de l'exercice 2003	1 646 455	1 754 935	1 868 837
Total	<u>1 646 455</u>	<u>1 754 935</u>	<u>1 868 837</u>

## Analyse de la variation des charges à étaler

	30 juin 2007	31 décembre 2006	30 juin 2006
Montant net à l'ouverture	1 754 935	1 984 314	1 984 314
Reprises en résultat	(108 480)	(229 379)	(115 477)
Montant net à la clôture	<u>1 646 455</u>	<u>1 754 935</u>	<u>1 868 837</u>

## Echéances de comptabilisation en charges

	Charges à rapporter aux résultats futurs
2 <sup>ème</sup> semestre 2007	108 115
2008	201 945
2009	187 420
2010	177 749
2011	163 388
2012	144 791
Au-delà	<u>663 047</u>
Total	<u>1 646 455</u>

## Note 7. Charges constatées d'avance

## Analyse par nature

	30 juin 2007	31 décembre 2006	30 juin 2006
Commissions versées au garant de la dette bancaire	1 169 214	1 205 382	1 353 852
Contrats de maintenance	5 012	9 809	52 990
Commissions d'agent	12 501	9 023	14 124
Primes sur contrat de swap	19 589	24 548	29 589
Primes sur contrats d'assurance	114 490	12 222	111 212
Autres	<u>123 507</u>	<u>55 085</u>	<u>75 671</u>
Total	<u>1 444 313</u>	<u>1 316 069</u>	<u>1 637 438</u>

## Echéances de comptabilisation en charges

	Commissions versées au garant	Autres	Total
2 <sup>ème</sup> semestre 2007	180 512	244 698	425 210
2008	141 863	25 880	167 743
2009	131 479	4 521	136 000
2010	118 300	-	118 300
2011	105 811	-	105 811
2012	92 822	-	92 822
Au-delà	398 427	-	398 427
<b>Total</b>	<b>1 169 214</b>	<b>275 099</b>	<b>1 444 313</b>

## Note 8. Capitaux propres

La variation des capitaux propres a été la suivante :

	Capital	Primes d'émission	Réserve légal	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat	Total
31 décembre 2005	17 498 079	10 376 534	318 101	100 000	474 899	8 267 363	37 034 976
Augmentation de capital liée aux conversions des titres subordonnés convertibles	306 296	306 096	-	-	-	-	612 392
Affectation du résultat 2005	-	-	413 368	-	1 657 954	(8 267 363)	(6 196 041)
Résultat 31 décembre 2006	-	-	-	-	-	9 079 863	9 079 863
31 décembre 2006	17 804 375	10 682 630	731 469	100 000	2 132 853	9 079 863	40 531 190
Affectation du résultat 2006	-	-	453 993	-	1 330 289	(9 079 863)	(7 295 581)
Résultat 30 juin 2007	-	-	-	-	-	5 405 676	5 405 676
30 juin 2007	17 804 375	10 682 630	1 185 462	100 000	3 463 142	5 405 676	38 641 285

Les dividendes distribués au titre de l'affectation du résultat de l'exercice 2006 se sont élevés à 1,25 euros par action (hors 1.035 actions détenues par la société à la date de versement de ce dividende), soit un montant total de 7.295.581 euros.

L'assemblée générale de la société du 4 décembre 2006 a décidé de diviser le nominal des actions par cinq. Depuis cette date, le capital social est donc composé de 5.837.500 actions ordinaires d'une valeur nominale de 3,05 euros. Il est entièrement libéré.

### Note 9. Titres subordonnés convertibles en actions

Le 13 décembre 1990, la société a émis 140.100 titres subordonnés convertibles en actions d'un nominal de 1.000 francs (soit 152,45 euros).

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1996, chaque titre est convertible en cinq actions de la société. Cette option de conversion a porté sur la totalité des titres émis (dernières conversions opérées au cours de l'exercice 2006).

	<u>30 juin 2007</u>	<u>31 décembre 2006</u>	<u>30 juin 2006</u>
Nombre de titres subordonnés convertibles en circulation à l'ouverture	-	4 017	4 017
Nombre de titres subordonnés convertibles convertis au cours de la période	-	(4 017)	(1 634)
Nombre de titres subordonnés convertibles en circulation à la clôture	-	-	3 383
Valeur au passif du bilan (euros)	-	-	515 738

### Note 10. Provisions pour charges et passifs éventuels

#### Nature et variation des provisions pour charges

La nature et la variation des provisions pour charges qui sont inscrites au passif du bilan en application des principes décrits en note 1, se présentent comme suit :

	<u>31 décembre 2006</u>	<u>Dotations</u>	<u>Reprises</u>	<u>30 juin 2007</u>
Provision pour engagements sociaux	200 536	39 130	-	239 666
Provision pour grosses réparations	1 146 402	26 378	-	1 172 780
Total	1 346 938	65 508	-	1 412 446

## Analyse de la provision pour engagements sociaux

La provision pour engagements sociaux s'analyse comme suit :

	<u>30 juin 2007</u>	<u>31 décembre 2006</u>
Dettes actuarielles relatives aux indemnités de départ à la retraite	296 202	260 626
Juste valeur des actifs placés en garantie de la dette actuarielle	<u>(107 838)</u>	<u>(106 166)</u>
Dettes actuarielles nettes relatives aux indemnités de départ en retraite	188 364	154 460
Dettes actuarielles au titre des médailles du travail	<u>51 302</u>	<u>46 076</u>
Total provision pour engagements sociaux	<u><u>239 666</u></u>	<u><u>200 536</u></u>

Le montant net de la dette actuarielle a évolué comme suit au cours de la période :

	<u>30 juin 2007</u>	<u>31 décembre 2006</u>	<u>30 juin 2006</u>
Dettes actuarielles nettes à l'ouverture	200 536	131 007	131 007
Charge estimée de la période	40 802	120 260	11 030
Versement effectué à une compagnie d'assurance en couverture de l'engagement	-	(50 000)	-
Rémunération des actifs placés en garantie de la dette actuarielle	<u>(1 672)</u>	<u>(731)</u>	<u>(2 331)</u>
Dettes actuarielles nettes à la clôture	<u><u>239 666</u></u>	<u><u>200 536</u></u>	<u><u>141 804</u></u>

Le taux d'actualisation retenu pour évaluer la dette actuarielle au 30 juin 2007 est de 4% (taux identique au 31 décembre 2006) et le taux de progression des salaires est de 2% (taux identique au 31 décembre 2006). L'évaluation tient également compte de la mortalité avant l'âge de départ à la retraite et de la probabilité que le salarié quitte l'entreprise avant la date de son départ à la retraite. De plus, la société retient comme hypothèse le départ à l'initiative du salarié et, par conséquent, applique un taux de charges sociales de 50% au calcul du montant de la dette actuarielle (taux identique au 31 décembre 2006). La dette actuarielle relative aux médailles du travail est, quant à elle, déterminée sans charges sociales dans la mesure où elle respecte les conditions de non assujettissement.

## Analyse de la provision pour grosses réparations

Les provisions pour charges de grosses réparations s'analysent comme suit par nature de dépenses :

	30 juin 2007	31 décembre 2006	30 juin 2006
Coûts liés à la chaussée	714 797	688 419	662 041
Autres (signalisation, peinture...)	457 983	457 983	565 789
Total	<u>1 172 780</u>	<u>1 146 402</u>	<u>1 227 830</u>

## Note 11. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

## Analyse par nature

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit s'analysent comme suit :

	30 juin 2007	31 décembre 2006	30 juin 2006
Emprunts liés à la convention de crédit :			
- Pool bancaire	65 335 000	65 335 000	65 335 000
- BEI	14 520 769	20 580 617	20 580 617
	<u>79 855 769</u>	<u>85 915 617</u>	<u>85 915 617</u>
Intérêts courus sur emprunts	157 591	559 651	134 962
Total	<u>80 013 360</u>	<u>86 475 268</u>	<u>86 050 579</u>

## Échéances de remboursement

Les échéances de remboursement au 30 juin 2007 sont les suivantes :

	Pool bancaire	BEI	Total
2 <sup>ème</sup> semestre 2007	-	-	-
2008	2 190 000	6 860 206	9 050 206
2009	2 420 000	7 660 563	10 080 563
2010	6 040 000	-	6 040 000
2011	6 405 000	-	6 405 000
2012	6 770 000	-	6 770 000
Au delà	41 510 000	-	41 510 000
Total	<u>65 335 000</u>	<u>14 520 769</u>	<u>79 855 769</u>

## Intérêts

L'emprunt auprès du pool bancaire supporte un taux variable fonction de l'Euribor 6 mois majoré de 0,65%, non compris la commission de 0,35% versée au garant de la dette (voir ci-dessous).

L'emprunt auprès de BEI est rémunéré au taux fixe de 3,90% non compris la commission de 0,35% versée au garant.

La convention de crédit prévoit que 85% de l'en-cours de dette contractée à taux variable doit faire l'objet d'une couverture de taux pour limiter les risques engendrés par la variabilité du taux. A cet effet, la société dispose au 30 juin 2007 des instruments suivants :

- cinq swaps de notional de 30.000.000 francs (4.573.471 euros), soit au total 150.000.000 francs (22.867.355 euros) lors de leur mise en place, s'amortissant jusqu'à leur terme en juin 2008 et d'un montant net de 1.464.334 euros au 30 juin 2007 (2.075.410 euros au 31 décembre 2006), soit au total 7.321.669 euros (10.377.050 euros au 31 décembre 2006), permettant à la société de payer le taux fixe de 4,96% majoré de 0,65%, non compris la commission de 0,35% versée au garant de la dette, en contrepartie de la réception du taux variable Euribor. La juste valeur de ces cinq swaps s'élève à -39.546 euros au 30 juin 2007 (-125.056 euros au 31 décembre 2006) ;
- un swap de montant notional amortissable de 20.000.000 euros au 30 juin 2007 (20.000.000 euros au 31 décembre 2006), mis en place au cours du premier semestre 2005 et venant à échéance en juin 2009, permettant à la société de payer le taux Euribor 12 mois plafonné à 4%, en contrepartie du taux variable Euribor 6 mois. La juste valeur de ce swap s'élève à 267.364 euros au 30 juin 2007 (121.716 euros au 31 décembre 2006) ;
- un swap de notional de 20.000.000 euros, mis en place en 2005 et venant à échéance en juin 2015, permettant à la société de payer le taux Euribor 4 ans compris dans un tunnel de taux allant de 2,65% à 5,70%, en contrepartie du taux variable Euribor 6 mois. La juste valeur de ce swap s'élève à -99.797 euros au 30 juin 2007 (-209.114 euros au 31 décembre 2006).

## Clause de déchéance du terme

Selon la convention de crédit conclue le 16 juin 2003, les événements suivants constituent des cas d'exigibilité anticipée de la dette : non-paiement, violations d'obligations, déclaration inexacte, manquement croisé, insolvabilité, cessation ou changement ou suspension d'activité, procédure de redressement judiciaire ou liquidation judiciaire, nomination d'administrateurs provisoires ou de conciliateurs ou de mandataires liquidateurs, existence de mesures conservatoires ou d'exécution prises par des créanciers, illégalité, procédure d'alerte, contentieux constituant un changement significatif défavorable, perte de la concession, perte des documents de sûreté, résiliation et violation d'une loi applicable.

### Sûretés consenties

En vertu des conventions relatives aux sûretés, la société s'engage à consentir à CDC Finance – CDC Ixis en qualité d'agent intercréanciers et agent de crédit, à la Banque Européenne d'Investissements en qualité d'agent de crédit, et à CDC Ixis Financial Guaranty Europe en qualité de garant, les sûretés suivantes :

- le nantissement de tous les droits, titres et intérêts, présents ou futurs, certains ou éventuels relatifs aux comptes dits "compte coordinateur" et "compte de réserve" ouverts par la société auprès de CDC Finance – CDC Ixis et figurant à l'actif du bilan de la société au sein du poste "disponibilités" pour un montant total de 1.814.549 euros au 30 juin 2007 (11.308.119 euros au 31 décembre 2006), étant rappelé que la société a l'obligation de maintenir un montant au moins égal à la moitié du montant total en intérêts et principal du service annuel de la dette bancaire ;
- le nantissement du compte d'instruments financiers et des instruments financiers dont la société est titulaire, ainsi que tous les fruits et produits qui y sont attachés ;
- la cession de la créance de la société à l'égard de la ville de Marseille correspondant à l'indemnité de rachat qui serait versée par le concédant conformément à l'article 63 du cahier des charges de la concession en cas de rachat de la concession avant son terme (voir note 20 b).

### Garantie obtenue auprès d'un organisme de garantie financière

La société verse à un organisme de garantie financière, CDC Ixis Financial Guaranty Europe, une commission égale à 0,35% de l'en-cours de crédit destinée à garantir le service de la dette bancaire. Cette commission a été versée à hauteur de 60% de son montant total au cours du premier semestre 2003. Le solde de 40% est versé selon un échéancier parallèle à celui des remboursements d'emprunt. La commission est prise en charge en résultat financier en tant que complément aux intérêts versés sur la dette bancaire.

La partie de la commission versée par avance figure en charges constatées d'avance à l'actif et est reprise en résultat au cours de la période concernée par la garantie. Celle-ci prendra fin en 2020, date du dernier remboursement de la dette bancaire.

## Note 12. Dettes fiscales et sociales

	30 juin 2007	31 décembre 2006	30 juin 2006
Impôts sur les bénéfices	570 122	472 612	187 144
Participation des salariés	155 729	281 245	136 383
Dettes vis-à-vis des organismes sociaux	369 806	270 757	232 674
Taxe sur la Valeur Ajoutée	716 615	394 040	529 228
Autres	427 289	303 753	460 212
Total	<u>2 239 561</u>	<u>1 722 407</u>	<u>1 545 641</u>

La dette d'impôts sur les bénéfices au 30 juin 2007 correspond au montant de la dette inscrite au passif du bilan de la société en contrepartie de la charge d'impôt du semestre (soit 2.920.254 euros) nette des acomptes d'impôt versés à l'administration fiscale au cours du semestre pour un montant total de 2.350.132 euros.

## Note 13. Autres dettes

	30 juin 2007	31 décembre 2006	30 juin 2006
Concours bancaires courants	1 249	1 012	-
Dépôts et cautionnements	289 739	281 378	282 289
Autres	718 224	664 771	612 074
Total	<u>1 009 212</u>	<u>947 161</u>	<u>894 363</u>

Les autres dettes ci-dessus ont des échéances inférieures à un an. Les dépôts et cautionnements représentent les montants versés par les clients lors de la souscription des abonnements TIS et la remise des badges correspondant ; ils sont remboursés à l'occasion de la résiliation de ces abonnements ou constatés en produit en cas de perte du badge.

## Note 14. Produits constatés d'avance

## Analyse par nature

	30 juin 2007	31 décembre 2006	30 juin 2006
Indemnités reçues pour l'exploitation de réseaux de télécommunications	198 111	219 686	241 260
Contrats de publicité	32 250	13 142	31 463
Total	<u>230 361</u>	<u>232 828</u>	<u>272 723</u>

Les indemnités reçues pour l'exploitation des réseaux de télécommunications ont été perçues lors de la mise en place des conventions d'exploitation, elles sont comptabilisées dans les prestations annexes incluses dans le chiffre d'affaires au fur et à mesure de l'écoulement du temps jusqu'au terme des contrats.

## Echéances de comptabilisation en produits

	<u>Produits à rapporter aux résultats futurs</u>
2 <sup>ème</sup> semestre 2007	52 634
2008	44 338
2009	40 861
2010	23 376
2011	23 376
2012	23 376
Au-delà	<u>22 400</u>
Total	<u><u>230 361</u></u>

## Note 15. Echéances des créances d'exploitation et des dettes d'exploitation

Les créances clients et les autres créances ont des échéances à moins d'un an. Les dettes, autres que les emprunts auprès des établissements de crédit, ont des échéances à moins d'un an.

## Note 16. Autres produits et charges, nets

	<u>Premier semestre 2007</u>	<u>Premier semestre 2006</u>
Charges :		
- coût des réparations sur dégâts causés par des tiers	(14 824)	(41 117)
- comptabilisation en perte de créances clients	(12 267)	(13 227)
- redevances versées à la Communauté Urbaine	(70 093)	(68 207)
- autres	(1 670)	(189)
Produits :		
- indemnités d'assurance reçues	14 355	47 194
- autres	<u>4 017</u>	<u>644</u>
Produits (charges) nets	<u><u>(80 482)</u></u>	<u><u>(74 902)</u></u>

Afin de faciliter la lecture du compte de résultat, les dépenses de réparations engagées par la société suite à des sinistres pris en charge par les compagnies d'assurance sont présentées au sein du poste "autres charges". Cette présentation permet de mettre en regard les dépenses externes supportées par la société suite à la survenance de sinistres et les indemnités d'assurance correspondantes reçues.

## Note 17. Résultat financier

	<u>Premier semestre 2007</u>	<u>Premier semestre 2006</u>
Charges d'intérêts sur emprunts	(1 864 495)	(1 574 234)
Produits (charges) d'intérêts des instruments de couverture	(186 251)	(335 078)
Charges d'intérêts sur titres subordonnés convertibles	-	(9 738)
Charges financières liées au refinancement des emprunts mis en place en 2003 et rapportées en résultat (cf. note 6)	(52 906)	(58 479)
Commissions versées au garant de la dette bancaire	(140 812)	(154 818)
Produits issus des placements de la trésorerie	210 725	219 963
Intérêts d'emprunts incorporés au coût des immobilisations en cours de construction	281 057	80 385
Plus-values (moins-values) de cessions d'actions propres	7 275	-
Autres produits (charges) financiers	1 473	1 730
Résultat financier	<u>(1 743 934)</u>	<u>(1 830 269)</u>

## Note 18. Résultat exceptionnel

	<u>Premier semestre 2007</u>	<u>Premier semestre 2006</u>
Prix de cession des immobilisations cédées	9 110	5 700
Indemnités perçues dans le cadre du contentieux peinture	553 757	-
Valeur nette comptable des immobilisations cédées ou sorties de l'actif	(9 963)	(12 790)
Autres produits (charges) exceptionnels	180	(83)
Résultat exceptionnel	<u>553 084</u>	<u>(7 173)</u>

## Note 19. Impôts sur les bénéfices

Le taux effectif d'impôt, tel que défini en note 1 et ayant servi à la détermination de la charge d'impôt enregistrée dans les comptes intermédiaires au 30 juin 2007, s'élève à 35,07% (34,12% au 30 juin 2006), à comparer à un taux d'impôt en vigueur de 34,43% pour le premier semestre 2007 (34,43% également pour l'exercice 2006).

## Note 20. Engagements financiers

En dehors des engagements relatifs aux instruments de couverture des risques liés aux variations des taux d'intérêts décrits en note 11, les engagements financiers de la société sont les suivants :

- (a) La société a consenti une caution à la Ville de Marseille au titre de l'exploitation pour un montant de 152.449 euros.
- (b) Le concédant a la faculté à compter de 2015 et moyennant un préavis d'un an de racheter la concession. En cas de rachat, le concessionnaire aura droit à une indemnité pour manque à gagner égale à la moyenne des produits nets réalisés pendant les sept dernières années précédant la date de rachat déduction faite des deux années les moins favorables au concessionnaire, multipliée par le nombre d'années restant à courir jusqu'à l'expiration normale de la concession.

## Note 21. Rémunération des dirigeants

Les rémunérations des dirigeants de la société ont représenté 74.000 euros au cours du premier semestre 2007 (60.504 euros au cours du premier semestre 2006).

Aucune avance ni aucun crédit n'a été consenti aux dirigeants de la société.

## Note 22. Ventilation de l'effectif

Statuts	Effectif moyen	
	Premier semestre 2007	Premier semestre 2006
Cadres	7	7
Agents de maîtrise	26	25
Employés	34	37
Total	67	69

**Société Marseillaise du Tunnel Prado-Carénage – Société Anonyme**

Siège social : BP 40 – 13448 Marseille Cantini Cedex

Capital social : 17.804.375 euros

**Rapport du commissaire aux comptes sur l'information financière semestrielle 2007**

Période du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 30 juin 2007

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes et en application de l'article L. 232-7 du Code de commerce, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels de la Société Marseillaise du Tunnel Prado-Carénage, relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 30 juin 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel.

Ces comptes semestriels ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes professionnelles applicables en France. Un examen limité de comptes intermédiaires consiste à obtenir les informations estimées nécessaires, principalement auprès des personnes responsables des aspects comptables et financiers, et à mettre en œuvre des procédures analytiques ainsi que toute autre procédure appropriée. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit effectué selon les normes professionnelles applicables en France. Il ne permet donc pas d'obtenir l'assurance d'avoir identifié tous les points significatifs qui auraient pu l'être dans le cadre d'un audit et, de ce fait, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, la régularité et la sincérité des comptes semestriels et l'image fidèle qu'ils donnent du résultat des opérations du semestre ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de ce semestre.

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport semestriel commentant les comptes semestriels sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels.

Marseille, le 19 septembre 2007

KPMG Audit  
*Département de KPMG S.A.*

Georges Maregiano  
*Associé*

# SOCIETE MARSEILLAISE DU TUNNEL PRADO CARENAGE

## RAPPORT AU 30 JUIN 2007

### **TRAFIC RECETTES**

La croissance du trafic dans le tunnel Prado Carénage au 30 juin s'établit à 2,8% soit légèrement au dessus des prévisions de la société.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2007, le tarif de péage de base est passé de 2,4 € à 2,5 €. Le chiffre d'affaires du 1<sup>er</sup> semestre 2007 progresse de 7,0% par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2006 et atteint un montant de 16,43 M€.

### **SECURITE**

Les conditions de sécurité dans la traversée du tunnel Prado Carénage sont restées bonnes et aucun accident significatif ne s'est produit au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2007.

### **TRAVAUX – MAINTENANCE**

La société continue ses programmes annuels de rénovation des équipements du tunnel.

Des travaux de remise à niveau des ilots de péage sont réalisés pendant les périodes de vacances scolaires de façon à limiter la gêne à la circulation. Ces aménagements ont aussi pour but d'améliorer conditions de confort et de sécurité pour le personnel de péage et de maintenance intervenant sur les voies.

### **MARKETING – COMMUNICATION**

La SMTPC a poursuivi au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2007 une stratégie de marketing et de communication offensive afin de fidéliser sa clientèle : réunions financières, opérations de relations publiques, partenariats.

#### **Réunions financières :**

Suite à la publication des résultats de l'année 2006, des réunions ont été organisées à Paris et à Marseille auprès des analystes et journalistes financiers.

#### **Actions de communication :**

Dans le cadre de son partenariat avec les radios RFM et Europe2, la SMTPC a diffusé 168 messages de 30 secondes aux meilleurs heures d'écoute des automobilistes.

#### **Actions de partenariat**

Partenariat sécurité routière avec l'Automobile club de Provence : distribution de 4000 alcootests au péage à l'occasion de la journée de lutte contre l'alcool et la

drogue au volant (en présence du préfet de région et du préfet de police qui sont venus soutenir nos efforts).

Participation à des salons : Salon de la moto et du scooter, salon nautique (à La Ciotat), salon de la piscine à Marseille...

Partenariats sportifs : présence des banderoles du tunnel sur le site et sur les affiches annonçant l'événement pour : le tournoi de tennis Open 13, le tournoi féminin de tennis Gaz de France, le championnat du monde de trial indoor, le prix du tunnel à l'hippodrome Pt de Vivaux...

Partenariats culturels : avec l'Opéra de Marseille, le Théâtre National de la Criée, le festival international du film d'Aubagne...

### **Divers**

La société a restructuré son site internet de façon à mettre à disposition de sa clientèle un nouveau service commercial. Il est maintenant possible de souscrire en ligne des abonnements « tunnel pass » et de suivre directement ses passages et ses comptes.

## **TUNNEL REGE**

Les travaux de génie civil ont été confiés à un groupement d'entreprises filiales de VINCI et EIFFAGE. Les équipes de SMTPC ont conduit en direct la conception et la mise en place des équipements d'exploitation.

Le tunnel a été inauguré le 4 juin 2007 par M. Jean Claude Gaudin maire de Marseille et président de la communauté urbaine Marseille Provence Métropole. La mise en service est donc intervenue avec près de 3 mois d'avance sur le délai contractuel.

Le montant de l'investissement restera dans l'enveloppe négociée avec le concédant.

La comptabilisation des amortissements des nouvelles immobilisations est enregistrée prorata temporis dans les comptes du 1<sup>er</sup> semestre 2007.

## **LES COMPTES DU 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2007**

Le résultat d'exploitation est en progression de 8,6% suite à l'accroissement du chiffre d'affaires et une bonne maîtrise des charges d'exploitation.

Le résultat financier (déficitaire) s'améliore de 4,7%.

A la suite d'un arrêt favorable en cours d'appel relatif à un contentieux fournisseur, la société a passé un produit exceptionnel de 553 557€ dans ses comptes du 1<sup>er</sup> semestre.

Le résultat net est en progression de 18,3% reflétant ainsi la bonne activité de la société.

## **PERSPECTIVES SUR LE SECOND SEMESTRE**

Les travaux annexes au tunnel Rège se termineront d'ici la fin août.

La mise en service du tunnel Rège devrait améliorer sensiblement les conditions d'accès au tunnel Prado Carénage en particulier aux heures de pointe du matin.

La société souhaite accélérer le développement du télépéage. Une campagne de promotion commencée en juin a permis la souscription de près de 1.000 nouveaux abonnements. Cet effort sera poursuivi et en particulier pendant la foire de Marseille au mois de septembre.

Dans le cadre d'un partenariat avec les Groupes Vinci et Eiffage, la SMTPC participe pour la partie exploitation à la réponse à un appel d'offres concernant la concession d'un tunnel reliant le tunnel actuel Prado Carénage au Rond point du Prado.